

MCPHY ENERGY

Société anonyme

1115, route de Saint Thomas

La Rietière

26190 LA MOTTE FANJAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

SARL AUDIT EUREX
Technosite Altéa
196, rue Georges Charpak
74100 Juvigny

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MCPHY ENERGY

Société anonyme

1115, route de Saint Thomas
La Rietière
26190 LA MOTTE FANJAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement pour les contrats à long terme (notes 2.6.15 et 3.12 aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.6.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique le norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et reconnaît pour une part significative du chiffre d'affaires les revenus au fur et à mesure du transfert (progressif) du contrôle, pour les contrats long terme. Le groupe a retenu une mesure du transfert du contrôle sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat, rapportés au montant total des coûts à engager sur le projet.

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations, en particulier les budgets des coûts à terminaison, faites par les responsables de projets. Ces estimations sont régulièrement mises à jour.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation (pour l'estimation des coûts à terminaison) du chiffre d'affaires et de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous conduit à nous assurer de la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à l'avancement, nous avons :

- évalué la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation des contrats à l'avancement et réalisé un test de cheminement ;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de critères puis par échantillon, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- testé la réalité des coûts réellement engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés par échantillon statistique à partie du détail des coûts.

Evaluation des frais de développement activés (notes 2.6.2 et 3.14 aux comptes consolidés)

Risque identifié

Comme indiqué en note 2.6.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » de l'annexe, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés. Au 31 décembre 2021, les coûts activés représentent une valeur nette de 3,5 M€.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- La probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;
- Vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;
- Nous entretenir avec la direction financière et nous appuyer sur la documentation de la direction technique afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet ;
- Corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés ;
- Identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.6.2 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 3.14 « Frais de recherche et développement » de l'annexe.

Evaluation de la provision pour risques suite à l'incident EnergieDienst (notes 2.6.11 et 3.8 aux comptes consolidés)

La société a subi les conséquences d'un incident intervenu en juin 2021 à la suite d'une fuite d'hydroxyde de potassium sur un équipement installé à Grenzach-Wyhlen en Allemagne, au sein d'une centrale électrique opérée par EnergieDienst.

Compte tenu des conséquences directes et indirectes identifiées par la société suite à cet incident, une provision d'un montant de 4,6 M€ a été constituée au 31 décembre 2021, au titre des dépenses liées à l'incident en lui-même et aux coûts de mesures préventives de remplacement de stacks en cours de déploiement auprès de clients équipés d'un modèle d'électrolyseur de première génération similaire.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance sur les comptes de la société, et dans la mesure où l'estimation des coûts prévisionnels repose, à la clôture, sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles induites.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à cet incident ;
- Prendre connaissance de l'analyse des causes de l'incident sur la base du rapport de l'expert mandaté à cet effet ;
- Prendre connaissance de l'analyse des risques et coûts prévisionnels induits préparée par la direction de la société, de la part prise en charge par l'assurance, et de la documentation correspondante ;
- Examiner les échanges intervenus avec les clients concernés ;
- A travers d'entretiens avec la direction et de tests par sondages, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision ;
- Vérifier le caractère approprié des informations relatives à cet incident présentées en annexe aux comptes dans la note 3.8 « Provisions pour risques et charges ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et par celle du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 9ème année, dont 8 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à

la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris-La Défense, le 21 avril 2022

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX Deloitte & Associés

A stylized signature of Guillaume BELIN, featuring a shield-like icon on the left and a flowing, cursive line extending to the right.A handwritten signature of Hélène DE BIE in cursive script.

Guillaume BELIN

Hélène DE BIE

1.1 Comptes consolidés

1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Ecart d'acquisition	3.1	2 487	2 487
Immobilisations incorporelles	3.1	3 658	177
Immobilisations corporelles	3.2	4 836	3 755
Autres actifs	3.3	420	340
Actifs d'impôts différés	3.4	126	87
ACTIFS NON COURANTS		11 528	6 847
Stocks	3.5	4 252	2 842
Clients et autres débiteurs	3.6	11 131	12 019
Actifs d'impôts exigibles	3.6	695	748
Actifs financiers	3.7	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	177 155	197 674
ACTIFS COURANTS		193 233	213 283
TOTAL ACTIFS		204 761	220 130
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Capital		3 353	3 343
Primes d'émission		201 855	206 858
Actions propres		(1 237)	(36)
Résultats accumulés non distribués		(31 360)	(12 929)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		172 611	197 236
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES		172 611	197 236
Provisions - part à plus d'un an	3.8	2 195	1 218
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.9	3 517	2 463
Autres créditeurs	3.10	-	-
Passifs d'impôts différés	3.4	640	609
PASSIFS NON COURANTS		6 352	4 290
Provisions - part à moins d'un an	3.8	6 504	499
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.9	1 065	4 919
Fournisseurs et autres créditeurs	3.10	6 682	6 027
Autres passifs courants	3.10	11 547	7 160
Impôt courant	3.10	-	-
PASSIFS COURANTS		25 798	18 604
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		204 761	220 130

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.



1.1.2 Résultats consolidés

Etat du résultat global

KEUR	NOTES	2021	2020
Chiffre d'affaires	3.12	13 130	13 694
Autres produits de l'activité	3.13	1 483	947
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		14 613	14 642
Achats consommés		(10 424)	(7 711)
Variation des stocks de produits en cours et finis		(102)	353
Charges de personnel		(11 630)	(8 883)
Charges externes		(7 835)	(5 921)
Impôts et taxes		(128)	(101)
Dotations aux amortissements	3.15	(1 512)	(1 207)
Dotations aux provisions	3.15	(6 529)	43
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(23 549)	(8 786)
Autres produits et charges opérationnels		31	(236)
RESULTAT OPERATIONNEL		(23 518)	(9 022)
Produits de trésorerie et équivalents		166	46
Coût de l'endettement financier brut		(207)	(298)
Coût de l'endettement financier net	3.16	(41)	(252)
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(14)	(66)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		(23 573)	(9 340)
Résultat des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(23 573)	(9 340)
Dont actionnaires de l'entité mère		(23 573)	(9 340)
Dont intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action - part du groupe	3.18	(0,85)	(0,34)
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.18	(0,85)	(0,34)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(23 573)	(9 340)
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite		43	4
Ecart de conversion		49	(24)
Impôts différés reconnus en capitaux propres		(11)	(1)
Autres éléments du résultat global		81	(22)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(23 493)	(9 362)

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.



1.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

K EUR	2021	2020
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(23 573)	(9 340)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	7 561	1 148
Autres produits et charges calculés	(162)	603
Plus et moins-values de cession	402	31
Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	(15 773)	(7 557)
Coût de l'endettement financier net	(55)	174
Charge d'impôt	14	66
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	(15 814)	(7 318)
Impôts versés	(10)	(11)
Diminution (augmentation) des Stocks	(1 410)	(900)
Diminution (augmentation) des Clients	(24)	(2 679)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	885	(1 740)
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	655	1 146
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	4 387	4 170
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	(11 332)	(7 333)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 578)	(115)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 562)	(340)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Incidence variations de périmètres	-	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(5 139)	(455)
Sommes reçues augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	414	189 464
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	480	4 072
Remboursements d'emprunts	(4 943)	(1 068)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(4 049)	192 467
Incidence des variations de cours des devises		
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(20 520)	184 680
TRESORERIE A L'OUVERTURE	197 674	12 995
TRESORERIE A LA CLOTURE	177 155	197 674

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

1.1.4 Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2020	17 325 851	2 079	30 853	(17 158)	(70)	52	825	16 581	-	16 581
Imputation pertes antérieures	-	-	(12 183)	12 183	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	7 655 574	519	1 67 805	-	-	-	-	168 724	-	168 724
Exercice de bons d'émission d'actions	2 753 670	335	20 002	13	-	-	-	20 351	-	20 351
Exercice d'options et BSPCE	77 445	5	380	-	-	-	-	389	-	389
Exercice de bons de souscription d'actions	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	253	253	-	253
Autres variations	-	-	-	-	-	-	164	164	-	164
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	98	(120)	(22)	-	(22)
Résultat de la période	-	-	-	(5 340)	-	-	-	(5 340)	-	(5 340)
Variation des actions propres	-	-	-	-	34	-	101	135	-	135
Situation au 31 décembre 2020	27 856 540	3 343	206 858	(14 302)	(35)	150	1 223	197 236	-	197 236
Imputation pertes antérieures	-	-	(5 405)	5 408	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options et BSPCE	82 555	10	405	-	-	-	-	414	-	414
Exercice de bons d'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	212	212	-	212
Autres variations	-	-	-	-	-	-	(115)	(115)	-	(115)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(23)	104	81	-	81
Résultat de la période	-	-	-	(23 573)	-	-	-	(23 573)	-	(23 573)
Variation des actions propres	-	-	-	-	(1 201)	-	(443)	(1 644)	-	(1 644)
Situation au 31 décembre 2021	27 939 095	3 353	201 855	(32 457)	(1 236)	127	980	172 611	-	172 611
	-	3 353	- 201 855				(32 597)			172 611



1.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, le Groupe contribue au déploiement mondial de l'hydrogène zéro-carbone comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

La Société, dont le siège social est sis 1115, route de Saint-Thomas, 26190 La Motte-Fanjas, est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés de McPhy Energy au 31 décembre 2021 arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 mars 2022.

Conformément au règlement délégué (UE) 2019/2100 de la commission du 30 septembre 2019, modifiant le règlement délégué (UE) 2019/815 en ce qui concerne la mise à jour de la taxonomie à utiliser pour le format d'information électronique unique McPhy Energy a mis en place son rapport financier annuel tel que défini par ce règlement.

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a poursuivi son passage à l'échelle industrielle en annonçant :

- un nouveau site de production de stations hydrogène implanté dans l'agglomération grenobloise qui sera opérationnel dès mars 2022. Ce site portera la capacité de production McPhy à 150 stations par an, soit une multiplication par 7 de sa capacité de production actuelle ;
- avoir présélectionné le site de Belfort pour y construire sa Gigafactory d'électrolyseurs. Ce site de production d'électrolyseurs à l'échelle du gigawatt, dont la mise en œuvre reste notamment soumise à l'obtention d'un financement dans le cadre de l'IPCEI, permettra la création à pleine charge de plus de 500 emplois McPhy (dont environ 400 en France et une centaine en Allemagne et en Italie), ainsi que de plusieurs centaines d'emplois indirects en France et en Europe.

Le Groupe s'est attaché à renforcer son offre à travers le déploiement de sa stratégie partenariale. McPhy a ainsi conclu plusieurs accords avec des acteurs majeurs de l'écosystème hydrogène, à l'instar de ceux

signés avec TSG¹, Plastic Omnium² ou Hype³. Cette stratégie vise à la fois à bâtir une offre d'hydrogène décarboné à 360 degrés en s'appuyant sur un réseau de partenaires de premier plan, et à développer une approche industrialisée et standardisée afin d'accroître la compétitivité de l'hydrogène, tant sur le plan de la mobilité que des usages industriels.

Le Conseil d'administration consécutif à l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2021 a procédé à la nomination de Monsieur Luc Poyer comme Président du Conseil d'administration du Groupe. Il succède à Monsieur Pascal Mauberger qui demeure administrateur de la Société et en devient le Président d'honneur.

McPhy a par ailleurs annoncé le 12 juillet 2021 l'évolution de sa gouvernance. Monsieur Jean-Baptiste Lucas a rejoint le Groupe en qualité de Directeur général en octobre 2021. Sa priorité est d'assurer la bonne conduite des opérations, des projets en cours et de veiller à la satisfaction des clients et partenaires du Groupe tout en accélérant la phase d'industrialisation de la Société, en étroite collaboration avec les équipes.

Le 24 juin 2021, un incident a été constaté à la centrale électrique de Grenzach-Wyhlen en Allemagne exploitée par EnergieDienst. Des communiqués de presses ont été publiés le 25 juin 2021 et le 28 septembre 2021. Les conséquences financières de cet incident sont traitées dans la section 3.8 provision pour risque et charges.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

Le 24 février 2022, une opération d'invasion du territoire Ukrainien a été diligentée par l'Etat fédéral de Russie. L'évolution de la situation internationale liée à cette crise géopolitique reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par la Société qui est attentive à toutes les conséquences potentielles de la crise notamment sur son activité et ses résultats. A ce stade, la société n'a pas subi d'impact direct.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2021.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020, disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des comptes consolidés sont conformes à ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2020, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

¹ <https://mcphy.com/fr/communiqués/parteneriat-strategique-avec-tsg/>

² <https://mcphy.com/fr/communiqués/parteneriat-technologique-avec-plastic-omnium/>

³ Signature d'un partenariat stratégique avec Hype | McPhy



Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 31 décembre 2021, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

Amendements IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
Amendements IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9

En avril 2021, l'IFRS IC a publié sa décision définitive concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels mis à disposition dans le cloud dans le cadre d'un contrat SaaS (*Software as a Service*). Sur la base d'une analyse préliminaire, le groupe prévoit que l'application de la décision IFRIC IC n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision sur la répartition des charges liées aux régimes à prestations définies: le montant des charges dépend de l'ancienneté et est plafonné au-delà d'une certaine durée de service, tout en étant conditionné à la présence du bénéficiaire à la date de départ à la retraite.

L'incidence de ce changement sur l'évaluation des engagements et des provisions de la société est non significative, c'est pourquoi le comparatif 2020 n'a pas été retraité.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ou postérieurement, étant précisé que le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

Ces normes et amendements seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ou postérieurement.

Amendements IAS 16– Produit antérieur à l'utilisation prévue
Amendements IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats
Amendements IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive au 31 décembre 2021 à hauteur de 177 M€ et des prévisions de trésorerie établies.

Au vu de ces éléments et des engagements pris à ce jour, le Groupe a estimé qu'il sera en mesure de couvrir à minima ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

2.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale



Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part Groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans l'état du résultat global respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisé en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale. Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société consolidante, McPhy Energy S.A.

Transactions libellées en devises

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif EUR contre devises</i>		<i>Cours moyen 2021</i>	<i>Cours moyen 2020</i>	<i>Cours de clôture 2021</i>	<i>Cours de clôture 2020</i>
<i>Dollar singapourien</i>	<i>SGD</i>	<i>1,589</i>	<i>1,574</i>	<i>1,534</i>	<i>1,622</i>
<i>Dollar américain</i>	<i>USD</i>	<i>1,182</i>	<i>1,141</i>	<i>1,137</i>	<i>1,227</i>



2.4. Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- Les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours,
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition,
- l'activation d'éventuels impôts différés au titre des déficits reportables,
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la société,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite,
- les provisions pour des réparations, des remplacements ou des dédommagements éventuels à des clients,
- les provisions pour garanties,
- la consommation prévisionnelle de trésorerie,
- les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.5. Information sectorielle

La norme IFRS 8 exige d'identifier des secteurs opérationnels sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance du Groupe. McPhy Energy est organisé en interne pour rendre compte au Directeur Général, Principal Décideur Opérationnel, sur la base d'une information consolidée au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées mensuellement par le Comité Exécutif, composé du DG et des principaux dirigeants, pour l'essentiel en référence aux données consolidées au niveau du Groupe. En conséquence, McPhy Energy a un seul segment opérationnel identifiable sur lequel le Groupe est en mesure de communiquer conformément à la norme IFRS 8.

	2021	2020
Chiffre d'affaires France	9,4 M€	8,5 M€

Chiffre d'affaires Allemagne	1,4 M€	3,5 M€
Chiffre d'affaires Italie	2,3 M€	1,7 M€

2.6. Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, etc.) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 2.6.6 Pertes de valeur des actifs immobilisés).

2.6.2. Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Activation des frais de développement

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles :



- les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus
- les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
 - la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
- L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe. Les frais de développement réalisés en interne par la Société et ses filiales ont fait l'objet d'une capitalisation à la date de clôture pour une mise en service prévue en 2022 et une durée d'amortissement de 3 ans (estimation de la durée de vie du produit sur le marché), pour un montant total de 3,5 M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Crédit d'impôt recherche

Les dépenses de recherche et développement éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation se sont élevées à 2,6 M€ en 2021 et ont donné lieu à un crédit d'impôt de 0,7 M€ (dont 0,5 M€ net en application d'IAS 20).

Le total des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 8,2 M€, dont 3,5 M€ ont été capitalisés. Le montant de R&D net s'élève donc à 4,3 M€.

Les dépenses brutes éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Dépenses de recherche et de développement	2 648	2 497
Crédit d'impôts recherche	(693)	(548)
Charges nettes	1 955	1 949

2.6.3. Autres immobilisations incorporelles



Elles comprennent principalement des logiciels et brevets et les frais de capitalisation de la R&D pour 3,5 M€. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.6.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant jugé non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés du Groupe n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.6.5. Contrats de location

Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 "Contrats de location", sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'un passif au titre de l'obligation de paiement.

Ne sont pas éligibles à un traitement comptable selon la norme IFRS 16, les contrats ou les actifs qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Contrats qui n'excèdent pas douze mois, option de renouvellement économiquement incitatives comprises ;
- Contrats avec option d'achat sont exclus de cette catégorie ;
- Actif utilisable seul (ou avec des ressources facilement disponibles) ni dépendant, ni fortement lié, à d'autres actifs ;
- Valeur à neuf de l'actif sous-jacent faible sur une base absolue (<5 K€ à neuf).

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :



- le montant initial du passif auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. A la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location).

Evaluation de la dette de loyer

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, en ce que, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables indexés en retenant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les charges d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges financières.

Par ailleurs, la dette peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Typologie des contrats de location capitalisés

- Contrats de location "Biens immobiliers"

La Société a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments de bureaux et de bâtiments propres à l'activité de recherche et développement. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, une garantie et un environnement économique similaires, les fonds



nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux a été obtenu par la banque de la Société et est spécifique à l'objet du financement, au montant du crédit, à la nature du crédit, et la durée du crédit.

- Contrats de location "Autres actifs"

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à un contrat de location de matériel. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. (Cf. paragraphe "Biens immobiliers" pour la détermination du taux d'endettement marginal).

Typologie des contrats de location non capitalisés

- Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à douze mois. Au sein de la Société, il s'agit principalement de contrats qui portent sur des locations de surfaces de stockage pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à douze mois.

- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 euros. Au sein de la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes et de téléphones portables.

2.6.6. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition, les actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité ;
- Pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société. Compte tenu de son organisation interne, et de la mutualisation de l'utilisation des actifs au sein du groupe, il a été défini une seule UGT – Unité Génératrice de Trésorerie.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'UGT, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de



l'UGT excède sa valeur comptable, l'UGT et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Dans la pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de cette UGT.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur imputées sur le goodwill sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.6.7. Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- Les titres des sociétés non consolidées.

Le Groupe ne dispose d'aucun instrument dérivé à la clôture des deux exercices présentés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

- **Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :**
- **Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat** sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.
- **Les actifs disponibles à la vente** sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

- **Les actifs détenus jusqu'à l'échéance** correspondent à des actifs à maturité fixe que la Société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

2.6.8. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, selon la méthode du « coût moyen pondéré ». Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.9. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants. Ils sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêt, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

2.6.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans



possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

A 31 décembre 2021, 63 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais et sont comptabilisés à l'actif en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (annexe 3.11).

2.6.11. Provisions pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, etc.) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Concernant le cas particulier des garanties clients, les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période d'un an.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du projet, en fonction de la meilleure estimation. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan et reconnues immédiatement en compte de résultat.

2.6.12. Emprunts et Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part « capital » des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Les avances conditionnées et remboursables, entrant dans le champ d'application d'IAS 20, sont comptabilisées initialement, par analogie avec IFRS 9, au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Postérieurement à la comptabilisation initiale, et si l'impact est significatif, les avances portant intérêts sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement. En pratique, la détermination du montant à comptabiliser peut nécessiter de prendre en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets. Tout changement

d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel à la clôture conduira à un changement d'estimation du montant couru et donnera lieu à un gain ou une perte, constaté immédiatement en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

2.6.13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 révisée distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus et le coût des services financiers sont présentés en résultats opérationnels. La Société a choisi de comptabiliser immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en autres éléments du résultat global (OCI).

Suite à la publication de l'interprétation de l'IFRS IC en juin 2021, l'évaluation des engagements retraite et des provisions correspondantes par la société a tenu compte des changements induits, pour un impact non significatif au 31 décembre 2021, ne nécessitant pas de retraiter le comparatif 2020.

2.6.14. Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour valoriser ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.



La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

2.6.15. Comptabilisation du chiffre d'affaires

La Société reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

Pour ce qui concerne les produits dits « standards », le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des prestations, ce qui correspond à la date du transfert du contrôle au client..

Pour les produits dits « complexes », le chiffre d'affaires est comptabilisé suivant la méthode d'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

2.6.16. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions.

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20. Le Crédit Impôt Recherche (CIR) est aussi présenté sur la ligne « Autres produits de l'activité » du compte de résultat.

2.6.17. Produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels ».

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.18. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges financières de location de financement et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des passifs non courants.

2.6.19. Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

• Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.



• Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Par prudence, les déficits fiscaux de McPhy Energy et de ses filiales ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs. Cette créance fiscale latente générera un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.20. Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

2.6.21. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation, etc.), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.



Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux crédits baux est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

2.6.22. Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements ;
- autres engagements.

2.6.23. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3. NOTES SELECTIONNEES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart acquisition	Concessions Brevets licences	Frais de Développement et autres	Total
Au 1er janvier 2020	2 487	882	-	3 370
Autres acquisitions	-	89	26	116
Cessions / virement interne	-	-	-	-
Autres variations	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2020	2 487	969	26	3 482
Autres acquisitions	-	138	3 440	3 578
Cessions / virement interne	-	(12)	-	(12)
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	2 487	1 095	3 466	7 048
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	-	725	-	725
Amortissements de la période	-	96	-	96
Autres variations	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2020	-	819	-	819
Amortissements de la période	-	96	-	96
Autres variations	-	(13)	-	(13)
Au 31 décembre 2021	-	903	-	903
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	2 487	150	26	2 662
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	2 487	192	3 466	6 145

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élèvent respectivement à 12,3 % et 12,0 %. Ils ont été calculés sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0,80 % (0,25 % en 2020) ;
- Prime de risque du marché de 7,70 % (7,75 % en 2020) ;
- Prime de risque spécifique de 1,47 % (1,47 % en 2020) ;
- Bêta de 1,33 (1,33 en 2020) ;
- Taux de croissance à l'infini de 1,80 % (1,80 % en 2020).

Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marges, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre du *Business Plan* revu par le Conseil d'administration en mars 2022.



Les tests de dépréciation réalisés au titre de l'exercice n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

• **Analyse de sensibilité**

Une majoration de 1 % du taux d'actualisation et une diminution de 0,5 % du taux de croissance à l'infini ne viendrait pas modifier la conclusion du test de dépréciation.

Une variation des hypothèses opérationnelles retenues pour élaborer le plan d'affaires (chiffre d'affaires et marge) de l'ordre de 10% ne conduirait pas non plus à modifier la conclusion du test de dépréciation.

3.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrain et constructions	Matériel et Outillage	Autres corporels	Total
Au 1er janvier 2020	1 873	6 916	1 968	10 756
Acquisitions	7	199	442	648
Contrats location	916	38	-	954
Cessions/virement interne	-	(298)	(53)	(351)
Au 31 décembre 2020	2 795	6 856	2 357	12 006
Acquisitions	36	387	1 138	1 561
Contrats location	835	-	102	937
Cessions/virement interne	(12)	(578)	(504)	(1 094)
Au 31 décembre 2021	3 654	6 665	3 093	13 410
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	658	5 870	1 419	7 947
Amortissements de la période	31	411	174	616
Amortissements contrats location	450	1	29	480
Cessions/virement interne	(378)	(348)	(66)	(792)
Au 31 décembre 2020	761	5 934	1 556	8 251
Amortissements de la période	33	413	248	694
Amortissements contrats location	733	-	56	789
Cessions/virement interne	(442)	(578)	(146)	(1 166)
Au 31 décembre 2021	1 085	5 769	1 714	8 568
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	2 034	922	800	3 754
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	2 569	896	1 378	4 836

Les immobilisations qui concernent des crédits baux et contrats de location comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Terrain et constructions	3 106	2 271
Matériel et outillage	1 858	1 867
Autres corporels	684	232
Valeurs brutes	5 648	4 370
Amortissements cumulés	(2 878)	(1 995)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	2 770	2 375

3.3. Autres actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	420	340
Autres créances non courantes	-	-
Valeurs brutes	420	340
Provisions pour dépréciations	-	-
Valeurs nettes	420	340

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par McPhy Energy et ses filiales aux propriétaires des locaux pris en location. Les autres créances non courantes sont des produits à recevoir liés aux subventions.

3.4. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Déficits reportables	-	-	-	-
Différences fiscales temporelles	-	15	(15)	1
Retraitements de consolidation	126	72	54	10
Total impôts différés actifs	126	87	39	11
Différences fiscales temporelles	(602)	(539)	(75)	(63)
Retraitement IAS 32	-	-	-	-
Autres retraitements de consolidation	(38)	(70)	32	(2)
Total impôts différés passifs	(640)	(609)	(43)	(65)
Total impôts différés passifs (nets)	(514)	(522)	(4)	(54)

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale. Le montant en base des déficits reportables s'élève à 134 M€ au 31 décembre 2021 (125,7 M€ au 31 décembre 2020) sans limitation de durée en France (112 M€), Allemagne (9 M€) et Italie (13 M€). Par prudence, la Société n'a pas constaté



d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales. Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

3.5. Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Matières Premières et autres approvisionnements	3 957	2 316
En-cours de production et services	31	227
Produits Finis	594	659
Valeur Brute	4 582	3 202
Provisions	(332)	(361)
Valeur Nette	4 250	2 842

3.6. Clients et autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Clients et comptes rattachés (1)	8 485	8 461
Etat et autres organismes (2)	1 294	2 388
Charges constatées d'avances	124	151
Divers (3)	2 106	2 519
Valeur Brute	12 009	13 519
Dépréciation (4)	(193)	(752)
Valeur Nette	11 815	12 768

(1) Le poste « Clients et comptes rattachés » comprend notamment 4,7M€ de créances clients (dont 4,2 M€ ont été réglés début 2022) et des créances diverses concernant les actifs de contrats selon IFRS15 pour un montant de 3,8 M€.

(2) Le poste « Etat et autres organismes » comprend notamment des créances de TVA pour un montant de 0,5 M€ et le Crédit Impôt Recherche pour un montant de 0,7 M€.

(3) Le poste « Divers » comporte le montant en espèce du contrat de liquidité 0,9 M€ et des acomptes payés aux fournisseurs pour 0,9 M€.

(4) Le poste « dépréciation » comprend 0,15 M€ de créances douteuses.

Ci-dessous, le détail des créances clients par échéance :

En M€	Total	0-3 mois	3 mois-1 an
Total	4,7	2,5	2,2
Dépréciation	0,1	0	0,1

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2020	850
Dotations de l'exercice	85
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	-
Reprises de provisions devenues sans objet	(171)
Variations de change	(12)
Au 31 décembre 2020	752
Dotations de l'exercice	-
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	(559)
Reprises de provisions devenues sans objet	-
Variations de change	-
Au 31 décembre 2021	193

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients et autres débiteurs est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	<u>< un an</u>	<u>entre un et cinq ans</u>	<u>> cinq ans</u>
2021	11 815	11 815		
2020	12 768	12 768		

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
Dépôts à court terme	177 151	197 671
Dépôts à vue		
Disponibilités et assimilés	4	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 155	197 674

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché.

3.8. Provisions pour risques et charges



(en milliers d'euros)	Soldes 31/12/20	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	Autres variations	Soldes 31/12/21
Litiges	8	5 137	-	-	(5 146)	-
Pensions et départs en retraite	169	-	(60)	-	-	109
Autres risques et charges	1 539	2 396	(491)	-	5 146	8 590
Provisions risques et charges	1 717	7 533	(551)	-	-	8 700
Non-courant	1 220	1 214	(239)	-	-	2 196
Courant	497	6 319	(312)	-	-	6 503
Provisions risques et charges	1 717	7 533	(551)	-	-	8 699

Les dotations de l'exercice se décomposent comme suit :

Au niveau risques et charges :

- 4,5 M€ liés à l'incident intervenu en juin 2021 à la suite d'une fuite d'hydroxyde de potassium sur un équipement installé sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne, au sein d'une centrale électrique opérée par EnergieDienst, ainsi que les mesures préventives complémentaires nécessaires pour le remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération qui sont en cours et dont la charge correspondante devrait être comptabilisée en 2022 ;
- 0,4 M€ au titre de la conclusion d'un contrôle fiscal ;
- 1,6 M€ au titre des pertes à terminaison et garanties sur des contrats en cours ;
- 0,7 M€ liés aux engagements sociaux et départ retraite (IAS 19).

3.9. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Emissions	Remboursement	Reclassement	31/12/2021
Emprunts bancaires	483	480	-	(133)	830
Avances remboursables	386	2	-	-	388
Dettes financières crédit bail	74	0	-	154	228
Contrats de location	1 520	500	-	51	2 071
Dettes financières non courantes	2 463	982	-	71	3 516
Emprunts bancaires	4 201	-	(4 201)	133	133
Avances remboursables	51	-	-	-	51
Dettes financières crédit bail	189	350	(198)	(154)	187
Contrats de location	477	812	(544)	(51)	694
Dettes financières courantes	4 918	1 162	(4 943)	(71)	1 065
Total emprunts et dettes financières	7 381	2 144	(4 943)	-	4 582

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est présenté en note 3.25.

3.10. Fournisseurs et autres crédateurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/21	31/12/20
Fournisseurs	6 682	6 027
Subventions	5 825	2 887
Dettes fiscales et sociales	2 106	3 585
Autres dettes	3 605	166
Passifs sur contrats	-	522
Fournisseurs et autres crédateurs	18 218	13 186

Au 31 décembre, l'échéancier des fournisseurs et autres crédateurs est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2021	18 218	18 218		
2020	13 186	13 186		

3.11. Instruments financiers

L'intégralité des instruments financiers sont présentés en juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie).



A 31 décembre 2021, 63 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais et sont comptabilisés à l'actif en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » :

Type de placement	Montant (en M€)	Durée	Echéance	Taux actuariel brut	Retrait anticipé
Compte à terme cash boost	5	2 ans	19/11/2022	0,20%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	3	5 ans	05/10/2023	0,92%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	5	5 ans	29/07/2025	0,40%	Préavis 32 jours
Compte à terme transition énergétique	5	5 ans	19/11/2025	0,30%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	5	5 ans	19/11/2025	0,30%	Préavis 32 jours
Dépôt à terme	10	8 ans	08/12/2028	0,50%	Préavis 31 jours
Compte à terme progressif	10	5 ans	20/05/2026	0,50%	Préavis 32 jours
Compte à terme progressif	20	3 ans	26/11/2024	0,40%	Préavis 32 jours
Total	63				

B NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

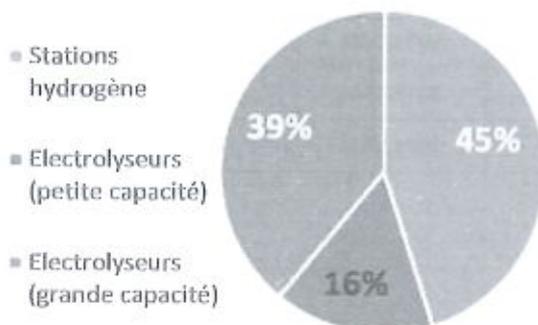
3.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 est de 13 130 k€ dont 9 426 k€ en France, soit 72%.

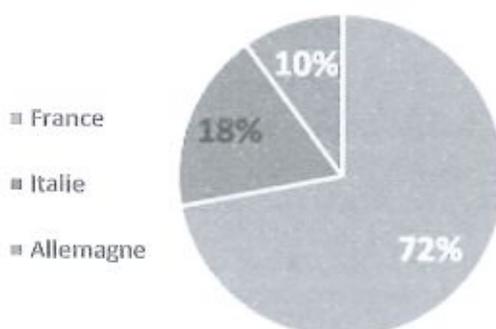
79% du chiffre d'affaires concerne des contrats long terme.

Au 31 décembre 2021, le *backlog*, c'est-à-dire les prises de commandes fermes pas encore comptabilisées en chiffre d'affaires, s'élève à 20,2 M€.

Chiffre d'affaires par produits



Chiffre d'affaires contributif par localisation des entités



3.13. Autres produits de l'activité

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Subventions	720	214
Crédit d'impôt recherche	693	548
Autres produits	61	185
Autres produits de l'activité	1 474	947

Les subventions sont essentiellement liées au financement partiel des programmes de démonstration par des organismes français et européen.

3.14. Frais de recherche et développement



Les dépenses de recherche et développement éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation se sont élevées à 2,6 M€ en 2021 et ont donné lieu à un crédit d'impôt de 0,7 M€. Le total des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 8,2 M€, dont 3,5 M€ ont été capitalisés. Le montant de R&D net s'élève donc à 4,3 M€. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses brutes éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Dépenses de recherche et de développement	2 648	2 497
Crédit d'impôts recherche	(693)	(548)
Charges nettes	1 955	1 949

3.15. Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Immobilisations incorporelles	96	93
Immobilisations corporelles	1 480	1 098
Plus et moins values sorties d'immobilisations	(67)	16
	<u>1 512</u>	<u>1 207</u>
Dotations aux amortissements	7 309	563
Dotations aux provisions	(763)	(540)
Reprises de provisions	<u>8 058</u>	<u>1 230</u>
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	8 058	1 230
Dotations / reprises non courantes	(16)	(66)
Plus et moins values sorties d'immobilisations	-	-
Dotations (nettes) opérationnelles	8 042	1 164

3.16. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Produits de cession de VMP	73	26
Autres produits financiers	92	19
Produits financiers	166	46
Coût de l'endettement financier	(186)	(141)
Autres charges financières	(21)	(157)
Charges financières	(207)	(298)
Résultat financier	(41)	(252)

3.17. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :



<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Impôt à payer au titre de l'exercice	(10)	(11)
Impôts différés	(4)	(54)
Charge d'impôts	(14)	(66)

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Résultat avant impôt	(23 559)	(9 274)
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	6 243	2 597
Déficits de l'exercice non activés	(6 447)	(5 882)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	148	3 353
Effet des différences de taux d'imposition	(64)	(23)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	107	(110)
Charge d'impôt sur le résultat	(14)	(66)

(1) 28% en 2020 et 26,5% en 2021

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 134 M€ au 31 décembre 2021 (125,7 M€ au 31 décembre 2020) sans limitation de durée en France (112 M€), Allemagne (9 M€) et Italie (13 M€).

Les déficits reportables en avant ont fait l'objet d'une analyse en lien avec les prévisions d'utilisation de ces déficits, ce qui a conduit le groupe à ne pas reconnaître d'impôt différé actif à ce titre au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

3.18. Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

<i>(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)</i>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	27 880 673	27 855 480
Effet dilutif des options	190 989	414 928
Nombre d'actions après effet des instruments dilutifs	28 071 662	28 270 408
Résultat net part du groupe	(23 573)	(9 340)
Résultat net de base par action	(0,85)	(0,34)
Résultat net dilué par action	(0,85)	(0,34)

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2021 s'élève à 27 939 095 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,12 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au



début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés (section 5.1.4).



C AUTRES INFORMATIONS

3.19. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/21	31/12/20	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
McPhy Energy S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Italia SpA	Italie	100%	100%	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Deutschland GmbH	Allemagne	100%	100%	Ingénierie et commercialisation
McPhy Energy Northern America Corp.	USA	100%	100%	Commercialisation
McPhy Energy Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100%	100%	Commercialisation
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
McPhy Waterfuel Energy Equipment LLC	E.A.U.	0%	10%	Commercialisation

3.20. Effectifs

Effectifs de McPhy Energy et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	31/12/21	31/12/20		31/12/21	31/12/20
Cadres	102	68	France	70	49
Techniciens & agents de maîtrise	23	10	Etranger	84	61
Employés et ouvriers	29	32			
Total	154	110		154	110

L'effectif moyen pondéré s'élève à 134 salariés sur 2021 (104 sur 2020).

3.21. Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, alloués sur les exercices 2021 et 2020 aux principaux dirigeants, selon IAS24, s'est élevé respectivement à 3 092 K€ (15 personnes) et 1 939 K€ (11 personnes). Un montant de 165 K€ en 2021 et 211 K€ en 2020 correspond à une charge non-cash liée aux attributions de BSPCE, BSA, options de souscription et AGA. Un montant de 343 K€ en 2021 et 136 K€ en 2020 correspond à la rémunération des administrateurs indépendants (non pris en compte dans le calcul du nombre de personnes).

3.22. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.



Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagement hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés. Ils ne concernent que les salariés en France de McPhy Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale italienne et la filiale allemande.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Age de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 64 ans (NC)
Taux d'actualisation (a)	1,2 %	0,7 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	3 % (C), 4 % (NC)	2,5 % (C), 2 % (NC)
Taux de charges sociales (b)	49 % (C), 44 % (NC)	48 % (C), 40 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2017-2019	Insee 2016-2018
Probabilité de présence	taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans	taux compris entre 11 % et 99 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 19 ans au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	Engagement global	Juste valeur du fonds	Engagement net
Solde au 1er janvier 2020	140	-	126
Coût services rendus	44		40
Coût financier	1		2
Impact des départs	(15)		(40)
Impact sur le résultat consolidé	30	-	2
Ecart actuariels	(4)		(4)
Impact autres éléments résultat global	(4)	-	(4)
Autres	-		-
Solde au 31 décembre 2020	167	-	124
Coût services rendus	54		54
Coût financier	1		1
Impact IFRIC	(72)		(72)
Impact sur le résultat consolidé	(17)	-	(17)
Ecart actuariels	(43)		(43)
Impact autres éléments résultat global	(43)	-	(43)
Autres	-		-
Solde au 31 décembre 2021	107	-	107

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2021 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 19 K€ (respectivement un effet négatif de 11 K€ sur le résultat).

Les échéances des engagements de départ à la retraite sont :

- à moins de 5 ans : 16 K€
- à plus de 5 ans : 91K€.

3.23. Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :



	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Instruments en circulation	Instruments exerçables
<i>Assemblée Générale du 18/05/2017</i>					
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	3	38 000	38 000
<i>Assemblée Générale du 23/05/2019</i>					
BSPCE 2019-2	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	3	30 000	30 000
BSA 2019-1	Du 08/04/2020 au 08/04/2025	4,55	2	20 000	20 000
<i>Assemblée Générale du 20/05/2020</i>					
BSA 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	8	45 000	45 000
BSPCE 2020-1	Du 05/06/2020 au 05/06/2025	5,11	12	118 000	118 000
Solde au 31 décembre 2021			28	251 000	251 000

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} janvier 2020	273 000	5,03
Octois	300 000	5,02
Annulations	-	-
Exercices	(77 445)	5,03
Solde au 31 décembre 2020	495 555	4,72
Octois	-	-
Annulations	(162 000)	4,14
Exercices	(82 555)	5,02
Solde au 31 décembre 2021	251 000	5,00

3.24. Engagements financiers

Engagements hors bilan donnés :

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données (1)	5 338	4 810
Autres engagements donnés (2)	2 502	-
Total	7 840	4 810

- (1) Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, etc.),
- (2) Les autres engagements donnés pour 2,5 M € représente un bail commercial non présent dans IFRS 16 (date d'entrée courant 2022).

Engagements hors bilan reçus (note 3.27.3).

3.25. Tableau des obligations et engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	438	51	-	388
Emprunts bancaires	963	133	780	50
Obligations en matière de location - financement	3 180	881	2 084	215
Engagements comptabilisés au bilan	4 582	1 065	2 864	653

3.26. Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe McPhy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

McPhy a conclu une convention d'assistance avec Monsieur Luc Poyer, Président du Conseil d'administration, le 18 octobre 2021 telle que présentée à la section 3.9 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché. Le Groupe n'a pas recensé d'opération entrant dans le cadre de la norme IAS 24 sur l'exercice 2021.

3.27. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.27.1. Risque de taux d'intérêts

Le Groupe a souscrit des emprunts à court et moyen terme à taux variables pour un montant total de 963 K€. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse, la charge d'intérêt aurait été impactée positivement ou négativement de 172 K€.

3.27.2. Risque de change

Le Groupe a souscrit un flexiterme à l'achat de 2,8 Millions d'USD contre EUR qui couvre des achats de dollars pour des fournisseurs américains, en date du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2023 qui lui permet d'acheter pendant la période du matériel aux Etats-Unis à un taux garanti de 1,1765. Au 31 décembre 2021, la juste valeur du produit dérivé d'un montant de 49 K€ a été comptabilisé en OCI et en autres dettes, tel que prévu par IFRS 9.

3.27.3. Risque de liquidité



Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements financiers s'élèvent à 177 M€ au 31 décembre 2021 et les dettes financières, à un montant de 4,6 M€ (dont 1,0 M€ d'emprunts bancaires et 3,2 M€ liés aux crédits baux et aux contrats de location). Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« *covenants* »).

Le Groupe continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows équivalents à ses besoins n'est pas certaine. Cependant, le risque de liquidité a fortement diminué, notamment grâce au succès de l'augmentation de capital du 14 octobre 2020 qui a permis de renforcer la trésorerie et les fonds propres de 180 M€.

3.27.4. Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés (voir note 3.6).

3.28. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Deloitte & Associés				Eurex			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Société mère	60	60	59%	45%	41	36	100%	92%
- Filiales intégrées globalement	30	30	29%	23%	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Société mère		43	-	32%		3	-	8%
- ESEF	12	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	102	133	100%	100%	41	39	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	102	133	100%	100%	41	39	100%	100%

Fin des « MCPHY ENERGY | ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021 » apport des commissaires aux comptes consolidés



